

Texte intégral du discours de Nicolas Sarkozy :

Bicentenaire des ordres d'avocats

PARIS LE 24 JUIN 2010

« Mesdames et Messieurs. Comment dire ma confiance en votre bâtonnier en vous évitant la litanie des salutations ?

Il a parlé au nom du vice-bâtonnier, dans les remerciements le bâtonnier a parlé au nom du président de la République.

Que chacun comprenne que c'est pour moi un réel plaisir d'être parmi vous pour célébrer ce bicentenaire.

J'ai moi-même choisi le métier d'avocat, parce que mon attachement à cette profession est resté toujours aussi fort. Avant même d'être jeune stagiaire auprès de ce barreau j'admirais le pouvoir de l'avocat, capable de donner une voix à ceux qui n'en ont pas, capable de faire évoluer convictions et mentalités, capable de dévoiler un versant de la vérité qui n'était encore apparu à personne, et je reviens toujours avec beaucoup de nostalgie dans ces lieux que je n'ai pas oubliés. Bon, c'est vrai, je me souviens davantage du vestiaire et de la buvette que de telle ou telle salle, de ces moments plasmophiles, de la confraternité qui n'est pas un vain mot, de l'attente extraordinaire et extravagante, des retards innombrables, de ces clients merveilleux qui considèrent comme normal de gagner leur procès tant la cause était juste, on se demande même pourquoi ils ont pris un avocat, et des mêmes clients étonnés que l'incompétence de leur conseil les fit perdre alors que de toute évidence il y avait là une juste cause. Je n'ai pas oublié non plus les discussions passionnées, et souvent passionnantes, sur des sujets qui intéressent la société et sur d'autres qui n'intéressent que le barreau et qui n'en sont pas moins importants.

Il m'est arrivé, dans ma vie politique déjà longue, de regretter que l'expression publique et collective des avocats ne soit pas toujours assez forte .

Pour parler des libertés, Monsieur le bâtonnier vous l'avez bien fait, des droits de l'homme et des droits de la personne après tout, respectant ô combien les magistrats dont nombre sont mes amis et pour qui j'ai beaucoup de respect, je pense aussi que quand on parle procédure pénale, droits de l'homme, la parole de l'avocat est parfois aussi juste que celle du magistrat, fût-il le magistrat instructeur.

L'avocat n'est pas illégitime à évoquer la procédure pénale et à dire ce qu'il en pense, et d'ailleurs les magistrats les plus ouverts et les plus responsables savent bien que nos deux professions doivent travailler de concert, l'une envers l'autre.

Alors, au-delà de mon attachement à votre profession, même si j'ai tenu à rester inscrit, je crois que le président Mitterrand avait fait d'ailleurs de même, puis j'ai bien noté, Monsieur le Bâtonnier, que vous adressez un message à tous les jeunes avocats. Regardez bien où ça commence, et où ça peut finir. Vous organisez une sacrée concurrence.

Mais c'est bien le rôle des avocats dans le monde actuel que je souhaite mettre à l'honneur aujourd'hui. Vous êtes garants de la justice, vous êtes défenseurs du droit, vous êtes protecteurs des libertés, et j'ai parfaitement conscience que vous devez répondre à des attentes de plus en plus nombreuses, de plus en plus contradictoires, à une époque où les litiges se multiplient et où l'idée de norme et de règle est trop souvent bafouée. C'est fantastique : notre société exprime tout à la fois un vif besoin de liberté et dans le même temps, croyez-m'en, une attente d'autorité. Les deux, pas l'une sans l'autre.

Vous êtes les porteurs d'une fraternité restaurée par la mission, par la reconnaissance d'un droit qui prime sur la force, et par le rappel que l'égalité devant la loi fonde notre République. Les valeurs que vous portez imprègnent notre idéal républicain et l'on sait à quel point l'Histoire de notre République a été façonnée par d'illustres avocats.

Et je suis heureux d'ouvrir ces journées qui marquent votre place dans notre démocratie. En deux siècles, que de chemin parcouru, vous l'avez rappelé, Monsieur le bâtonnier, enfin, c'est votre ordre qui a accueilli dans ses rangs les premières femmes en 1900, alors même qu'elles n'avaient pas encore le droit de voter. Elles avaient donc le droit de parler, au nom des autres, même s'il ne leur était pas reconnu le droit de voter.

Un ordre, le vôtre, qui témoigna de son courage lors des deux guerres mondiales. Tous les corps ne peuvent pas en dire autant dans notre société, et votre héroïque résistance vous ont valu la Croix de guerre avec palmes. Ce qu'ont fait les avocats qui nous ont précédés oblige les avocats d'aujourd'hui.

Ordre qui au fil du Xxème siècle a connu de très nombreuses réformes, sur lesquelles je ne souhaite pas revenir, et la question qui est posée à Madame la garde des sceaux comme à moi-même : comment vous permettre de répondre au défi d'une concurrence internationale ? Et comment assurer la pérennité de notre modèle juridique ?

Il est bien loin le temps où il suffisait d'avoir le CAPA, de visser une plaque, naturellement en cuivre, dont le libellé avait été autorisé par l'ordre, pour que spontanément le client vienne et que l'avocat puisse vivre. Ce temps n'est pas un temps béni, c'est un temps juste révolu.

J'ai demandé à Jean-Michel Darrois de réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat, plu largement à la nécessaire évolution des professions juridiques. Je le remercie pour la qualité des conclusions qu'il m'a remises. Parmi ces propositions, la création de l'acte contresigné par l'avocat et le développement de l'interprofessionnalité sont celles qui, à mes yeux, ouvrent le plus de perspectives.

Michèle Alliot-Marie a porté ce texte jusqu'à tard cette nuit. Il a été voté par l'Assemblée nationale, je veux dire l'acte d'avocat. Je veux vous dire d'ailleurs ma stupéfaction sur la difficulté que nous avons rencontrée, Madame la garde des sceaux et moi, pour faire passer une réforme qui me semblait pleine de bon sens et d'évidence.

Mesdames et Messieurs, Mes Chers Confrères, il n'est pas facile de réformer la France, mais ne croyez pas que les grandes réformes soient

les plus difficiles. Celle-ci, l'introduction de l'acte d'avocat dans le droit civil, représentera une grande avancée. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'acte authentique, qui est l'un des fondements de notre système juridique. Je me suis épuisé à l'expliquer à nos amis notaires, dont il ne s'agit nullement de contester leur savoir-faire, dont la mission est essentielle dans la communauté juridique. Il ne s'agit pas de vous opposer d'ailleurs aux notaires, les Français ne le comprendraient pas. Il s'agit de prendre en compte les faits, et les faits disent que les avocats sont les premiers rédacteurs d'actes sous seing privé, qui sont très importants pour la vie quotidienne des particuliers et des entreprises, et en vous reconnaissant l'acte d'avocat, eh bien vous apportez à vos clients une protection efficace garantissant quoi, mais par exemple le consentement des parties. Et c'est quand même incroyable qu'il ait fallu attendre 2010 pour voir reconnu, à la profession, l'acte d'avocat.

Le droit devient de plus en plus complexe, les textes législatifs et réglementaires se multiplient, eh bien l'acte contresigné par avocat peut offrir une sécurité renforcée, je pense particulièrement dans le cadre du droit des affaires.

Alors cette intervention croissante de l'avocat va s'inscrire dans un cadre rénové, je veux parler et je veux souhaiter pour demain que des professionnels de statuts différents puissent travailler ensemble, au sein d'une même entité juridique, à l'image de ce que pratiquent nombre de cabinets anglo-saxons.

Je suis très attaché à la tradition, mais, vous savez, dans notre pays il n'y a aucune chance que la tradition soit remise en cause spontanément. La tradition a, par définition, ses gardiens vigilants, qui seront toujours plus bruyants que les convictions des rénovateurs, mais enfin ce que peuvent faire des cabinets anglo-saxons qui exercent jusqu'ici, je ne vois pas pourquoi nous devrions l'empêcher aux cabinets français.

Alors, le projet de loi du gouvernement propose une véritable interprofessionnalité capitalistique. Elle autorisera donc les professions libérales physiques ou morales exerçant plusieurs professions juridiques ou judiciaires à constituer ensemble des sociétés de participation financières. Là aussi, c'est une évidence, pour vous permettre de jouer tout votre rôle dans la concurrence internationale.

La nouvelle loi facilitera également le développement des structures d'exercice des avocats de droit français, en leur permettant de s'associer avec des confrères inscrits à un barreau étranger.

Là aussi, pariant sur la compétitivité de nos cabinets, qui pourront enfin travailler sur un pied d'égalité avec les grands cabinets d'affaires américains.

Ce projet de loi, Monsieur le bâtonnier, Monsieur le vice-bâtonnier, Mesdames et Messieurs, constitue une première étape. D'autres devront être engagées. Bon, elles ne suscitent pas l'unanimité, mais franchement, si je ne devais m'intéresser qu'aux dispositions et aux réformes qui suscitent l'unanimité, j'ai un temps infini pour rester avec vous. Rouvrons tout de suite la buvette, et prenons le temps.

Le statut d'avocat en entreprise. Vous l'avez évoqué. Je dois à la vérité de dire que ça ne me choque pas, à titre personnel.

Bon, je vais susciter une polémique, mais enfin, l'instauration d'une formation commune pour tous les professionnels du droit, vous travaillez ensemble, vous vous connaissez, vous vous appuyez les uns sur les autres, dans le respect de votre indépendance, de vos convictions, de vos causes, de vos clients, mais enfin, est-ce qu'on ne peut pas mieux se comprendre quand on a une formation commune ?

Il faudra également intensifier l'effort de modernisation que nous menons actuellement avec les juridictions, les auxiliaires de justice. S'agissant des procédures civiles et pénales, les justiciables en seront les premiers bénéficiaires.

Moi je vous engage à poursuivre votre effort sur plus de dématérialisation, la communication électronique de l'acte d'appel qui accompagnera la prochaine réforme de la procédure d'appel est un bon exemple.

Bref, nous avons du pain sur la planche.

22.000 avocats, une cinquantaine de grands cabinets d'affaires : votre barreau tient une place incontournable dans les échanges juridiques internationaux.

A l'étranger, vous assurez le rayonnement du modèle juridique français, dans un monde où plus de la moitié des pays est doté d'un système de droit écrit, et sur notre sol vous contribuez à sécuriser de nouveaux investissements. Votre rôle est essentiel pour favoriser l'attractivité de la place financière de Paris, et vous savez l'importance que nous y attachons avec Christine Lagarde.

Nous allons avoir à travailler sur l'évolution du droit financier français. Je pense à la réglementation des fonds d'investissement, à l'émission d'actions de préférence, à la facilité de cotation en bourse des sociétés étrangères, à la réforme portant sur la commercialisation des produits financiers, à la création de la nouvelle autorité des normes comptables. Ce sont des sujets où vous aurez un rôle central à jouer. Il va falloir donner une meilleure lisibilité à notre droit financier.

Il va falloir que nous ayons le courage de nous attaquer à notre droit de l'urbanisme, auquel plus personne ne comprend rien.

Quand je pense : nul n'est censé ignorer la loi. Vaste programme !

Et là encore, il va falloir que nous puissions, vous les professionnels du droit, le législateur et le gouvernement, discuter de l'avenir de certains domaines de notre droit dont la complication nécessite une hyperspécialisation, et dont les nouvelles lois arrivent alors que la jurisprudence, non pas de notre Cour de cassation mais des tribunaux d'instance, n'est pas encore stabilisée.

Ah, un sujet où je plaide coupable, comme bien d'autres, que nous devons absolument évoquer ensemble : je souhaite également que notre capitale puisse renforcer son rôle en matière d'arbitrage international. La réputation de Paris en ce domaine tient à la qualité des professionnels, et les bâtonniers y jouent un rôle essentiel. Mais enfin, cette procédure n'a pas été réformée depuis trente ans, et peut-être pourrions-nous considérer ensemble qu'elle a besoin d'être simplifiée et d'être modernisée, les parties qui recourent à l'arbitrage doivent être en mesure d'identifier rapidement des juges compétents, mieux formés, plus spécialisés. Michèle Alliot-Marie va travailler en ce sens.

Alors, votre profession touche aux évolutions profondes de notre société. Il y a bien d'autres domaines, comme la bioéthique, le développement durable, les libertés économiques, où vous avez un rôle essentiel. Et moi j'aime bien cette formule de Lacordaire : « Entre le fort et le faible, entre le riche et le pauvre, c'est la liberté qui opprime, et c'est la loi qui affranchit ».

On dit souvent, bon, y a la loi, y a la doctrine, y a la jurisprudence, et dans la jurisprudence y a tout le rôle que jouent les avocats. J'aimerais que ce rôle puisse être davantage souligné.

Alors, dans tout le travail que nous menons pour renforcer l'attractivité de la France, je ne vois aucune contradiction entre une meilleure régulation et le développement de la place de Paris.

Et c'est là où, vous les avocats, vous allez avoir un rôle à jouer. La déréglementation a conduit le monde au bord de la catastrophe, la régulation doit être au coeur de la reconstruction, pour que les mêmes causes ne produisent pas les mêmes effets. Qui dit régulation dit règles, qui dit règles dit magistrats pour trancher, avocats pour plaider et pour convaincre.

Je m'enverrai demain pour le G20, à Toronto, mais la tâche à laquelle nous nous consacrons, je vous demande de le croire, est immense : le droit international de l'environnement, le droit international financier, et le droit doit cesser de se penser comme une expertise juridique coupée du monde, détachée des autres normes et parcellisée en multiples domaines. Le droit doit être l'expression de l'évolution d'une société. Il nous faut concevoir de nouveaux outils du droit et de l'évaluation, qui intègrent dans leur construction la finalité même du développement économique, une croissance durable, une croissance partagée.

Alors, je vois bien également que vous avez évoqué, Monsieur le bâtonnier, l'accès au droit pour chacun, et là je rends hommage à votre habileté. Vous avez plaidé avec vigueur pour une nouvelle niche, tout en, par avance, dénonçant celui qui pourrait avoir entendu dans votre propos que c'était une niche. Car si je suis votre raisonnement, n'est niche que l'avantage fiscal qui n'est pas immédiatement légitime. Allez donc le dire à tous les défenseurs des autres niches.

Je sais bien qu'il y a 700.000 Français qui bénéficient de ce droit, et l'Etat verse auxiliaires de justice pratiquement trois cents millions d'euros. J'entends vos inquiétudes, et ma préoccupation c'est que chaque Français, quelle que soit sa situation financière, puisse être assisté d'un avocat dans les meilleures conditions. Et ma responsabilité de chef de l'Etat, et je m'exprime devant le Premier président de la Cour des comptes, qui a dit choses fortes hier, c'est de ne pas mettre en péril les finances publiques. Et où que je me rende, tout au long des jours et des nuits, on me demande de nouveaux crédits pour des causes parfaitement légitimes. Je n'ai jamais entendu quelqu'un qui dise « Monsieur le président de la République, je souhaite une aide nouvelle même si je sais que je ne la mérite point ».

J'essaye, je veux que vous le compreniez, de mener une politique responsable, juste, dans un contexte financier extrêmement difficile. Je dois réduire les dépenses publiques, en m'attaquant notamment aux niches fiscales, qui ne sont bien souvent qu'une autre appellation pour la dépense publique, et je dois fournir des résultats, donc l'Etat continuera d'assumer ses obligations pour vous accompagner sur la voie d'un meilleur accès au droit, mais le développement de l'aide juridictionnelle devra s'appuyer sur d'autres sources de financement que le seul budget de la nation.

C'est une moitié de non, et une moitié de oui. Selon votre morale de la journée. Et c'est dans cette voie que Madame la garde des sceaux travaille actuellement, en concertation avec vous, avec les opérateurs économiques concernés, et bien sûr avec la mission d'information qui vient d'être constituée au sein de l'Assemblée nationale sur le sujet.

C'est pas un sujet facile, je vous demande de comprendre que mon rôle c'est aussi d'être le garant des grands équilibres.

Vous venez d'évoquer une très belle avancée, la question prioritaire de constitutionnalité. Elle restera à mon sens comme l'un des éléments majeurs de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008. C'est une révolution démocratique. Ces mots ne sont pas trop forts. J'entends souvent encenser la Révolution française, comme un tout, la patrie des droits de l'homme dit-on, bon, oublions l'épisode où cette si belle Révolution française a supprimé l'avocat. Ca a dû être un moment d'absence. Si on veut avoir un regard lucide sur notre histoire, on peut considérer qu'il y a d'autres épisodes qu'on peut mettre aussi, mais cette avancée là, c'est une réforme qui ne produira ses effets que si tous les acteurs la font vivre, les juridictions quel qu'en soit le niveau, les justiciables, leurs conseils, et je suis heureux que les avocats de tous les barreaux de France se soient si rapidement approprié la réforme. C'est fantastique : plusieurs centaines de questions ont déjà été soumises au Conseil d'Etat, Monsieur le Président, à la Cour de cassation, Monsieur le Premier président, une trentaine ont d'ores et déjà été transmises au Conseil constitutionnel, d'autres le seront dans les prochaines semaines, j'ai rarement vu une réforme s'appliquer avec une si grande rapidité. Permettez-moi une malice : cette réforme est passée avec une voix de majorité au Congrès. Une réforme que vous attendiez depuis si longtemps, et qui s'applique de manière si fluide, pourquoi la société française a-t-elle attendu si longtemps pour accepter ce que d'autres connaissaient depuis si longtemps ?

J'en observe le succès, d'ailleurs, au fait que cette réforme a tellement de parents qu'on a du mal à en faire la vraie filiation. Tant mieux. Et je me réjouis que par un arrêt rendu il y a deux jours à peine, la Cour de Justice de L'union européenne ait jugé cette procédure conforme au droit de l'Union européenne. Et c'est du travail, des possibilités pour vous, et comment se faisait-il que pour défendre le droit de certains de vos clients il fallait passer par l'Europe, parce que votre propre appareil juridictionnel ne prévoyait pas qu'on puisse faire cette démarche.

Je veux saluer enfin la contribution importante du barreau de Paris au projet de réforme de la procédure pénale. C'est fantastique : avant que je ne parle du projet de réforme de la procédure pénale, innombrables étaient les auteurs qui stigmatisaient tel ou tel point ou tel ou tel blocage qui ne faisaient pas honneur au droit français. Il a suffi que je dise : nous allons parler du débat virtuel et intellectuel passionnant pour aller sur le terrain de l'action, et immédiatement nous avons vu se dresser le mur des gardiens vigilants non pas des libertés, mais des corporatismes. Moi je ne reprocherai à personne de défendre les intérêts de sa profession ou de sa corporation, mais je dis simplement : y a parfois des limites. La France souvent a été un exemple pour le monde entier, parfois nous avons donné des leçons autres, qui nous les ont renvoyées en boomerang. Je plaide pour un poil d'humilité en la matière. Et qui ne voit que telle qu'est organisée aujourd'hui notre procédure pénale en matière des droits de l'homme, nous avons bien des faiblesses, et de surcroît, nous avons les mêmes faiblesses en termes d'efficacité. De mon point de vue, le statu quo

nous conduirait à perdre sur les deux plans : celui de l'efficacité et celui des droits de l'homme.

Donc, que personne ne doute de ma détermination à réformer la justice de notre pays.

Que personne ne doute de ma volonté de donner à notre procédure pénale les garanties propres à faire de la France un exemple. Je ne renoncerai pas à cet engagement. Vous savez, c'est très simple pour moi : j'ai toutes les bonnes raisons du monde, le matin, de renoncer à toutes les réformes importantes dont notre pays a besoin. Et puis, si c'était facile, elles auraient été faites depuis bien longtemps.

Donc nous prendrons le temps, Monsieur le bâtonnier, avec Madame la garde des sceaux, nous discuterons avec vous, avec les policiers, avec les magistrats, avec tous ceux qui parlent tant du droit à l'extérieur et qui le pratiquent si peu, mais nous avancerons. La tâche est d'ampleur, elle est complexe, mais elle est très attendue par nos concitoyens. Qui croyez-vous qui peut supporter longtemps les dysfonctionnements que nous avons connus ? Et ne croyez pas que nos concitoyens font la différence lorsqu'ils sont scandalisés par tel ou tel dysfonctionnement, pour savoir si c'est le parquet ou les magistrats du siège, pour savoir si c'est les magistrats ou les avocats, pour savoir si ce sont les magistrats ou les ministres, les ministres ou le président. Pour eux, nous sommes collectivement responsables du fonctionnement d'un système qu'ils trouvent pas assez transparent, pas assez rapide, pas assez lisible et compréhensible, et franchement, pour comprendre, faut y mettre beaucoup de bonne volonté, énormément de bonne volonté, et qui désespère ceux qui parmi vous ont épousé la profession d'avocat parce qu'ils ont chevillé au fond d'eux-mêmes la conviction que défendre c'est la plus noble des causes qui soit.

Donc c'est pas très raisonnable, alors même que je dois expliquer la réforme des retraites, de vous dire que je ne renoncerai pas à la réforme de la Justice.

Mais renoncer à ces grandes réformes, c'est renoncer à mon devoir, et ce que je crois au plus profond de moi-même, c'est que j'ai été élu pour faire des choses, pour avancer, pas pour commenter.

Voilà, Monsieur le bâtonnier, Mesdames et Messieurs.

J'espère que vous aurez compris que, sur tous les sujets, la garde-à-vue, dont à l'évidence on doit limiter les recours à ce qui est strictement nécessaire, aux prisons, sur lesquelles il y a tant à faire et je disais à la garde des sceaux : « Mais enfin je ne comprends pas, depuis le temps que j'entends, garde des sceaux après garde des sceaux, dire, Madame Guigou est là et je la salue bien volontiers, qu'il y a un plan prioritaire de construction de places de prison dans notre pays ». La vérité, c'est que, il y a de nouvelles prisons qui sortent de terre, mais comme les vieilles on les ferme, au fond on a l'impression de vider la Mer Méditerranée avec une petite cuillère, et pourtant la situation ne peut pas durer et elle ne durera pas.

Voilà, j'espère que vous avez compris qu'au-delà de mon discours je voulais vous témoigner ma confiance, l'importance que vous avez dans notre société, et je voudrais avec plaisir rappeler les mots par lesquels un célèbre bâtonnier de Paris, Paul Arrighi, célébrait les 150 ans de ce rétablissement : « Parce que nous sommes un corps vivant, nous continuerons de nous adapter aux exigences de demain ». Belle promesse de vitalité .

Puis je voudrais dire aux avocats de Paris et aux avocats de France que la peur n'est pas bonne conseillère. Que tous les corps de la société peuvent être frileux, peuvent avoir peur, peuvent se rétracter ; pas vous, et si vous le permettez, pas nous.

J'espère que vous avez compris que pour moi, être parmi vous dans ces lieux, c'était un réel plaisir.

Je vous remercie. »